

## **REUNION DU 14 JANVIER 2021**

**Présents :** M. de Vallavieille, Mme Plaisance, M. Lesseline, Mme Rolland, M. Dubourg, M. Vasche, Mme Lepetit, M. Jamet, M. Marie, M. Despres. Mme Cardine, M. Férey, M. Leconte, Mme Postel.

Le Compte rendu de la réunion du 10 décembre est accepté.

### **I. PRESENTATION DU PROJET DE LA RESERVE DE BEAUGUILLOT**

Le Conseil accueille les personnes venues présenter le projet d'aménagement de la réserve de Beauguillot (cheminement dans la réserve) pour offrir un meilleur accueil du public tout en conservant le patrimoine naturel : Mr Elder, Conservateur de la Réserve, deux représentants du Conservatoire de Littoral, deux personnes de la DREAL et une personne du Parc des marais.

Le site a une fréquentation croissante, il est passé de 19000 visiteurs en 1997 pour aujourd'hui atteindre les 50000 d'où une constante progression de 2 à 5% chaque année.

L'objectif du projet est d'offrir un meilleur accueil au public avec de nouveaux chemins piétonniers qui passeront dans le domaine et qui seront aménagés avec de nouveaux points d'observations et des panneaux d'informations, tout en préservant la faune et de la flore au sein de la réserve protégée. Ce projet se fait dans un cadre de sécurisation du public et du site.

Le déroulé des travaux s'étalera jusqu'en 2022, pendant la période de mai à septembre afin de respecter les temps de reproduction et de nidification des oiseaux présents dans la réserve.

Une personne de la DREAL demande à l'ensemble des conseillers de se prononcer et d'émettre un avis.

L'ensemble des conseillers sont satisfaits de l'explication détaillée du projet mais ont des interrogations face à ce projet qu'ils souhaitent préciser ; concernant notamment les parkings (*problème de stationnement des véhicules*), la gestion du flux des véhicules ne devant pas être supportée par la Commune, et l'absence d'installations sanitaires qui devraient être prévues par le porteur du projet, au vu de la fréquentation et dans le but de maintenir la qualité de l'accueil.

Fin de la présentation et départ des personnes venues pour la présentation du projet de la réserve de Beauguillot.

L'ordre du jour de la réunion de conseil municipal peut reprendre.

Monsieur le Maire présente ses meilleurs vœux, en cette nouvelle année, à tous les membres du conseil municipal. Il regrette de ne pas avoir pu faire la cérémonie des vœux à destination de tous les habitants en raison de la COVID.

Il tient à remercier toutes les personnes qui l'ont aidé dans ses débuts de mandat ; Notamment, Gilbert, Guy et Sylvain pour le suivi et la réalisation rapide des travaux de la MAM. Il remercie également le conjoint de Sophie, Claude, pour la négociation du prix, fortement diminué, et l'achat des fenêtres à changer pour le salon de coiffure.

## **II. REPRESENTANTS AU COMITE CONSULTATIF DE BEAUGUILLOT ET AU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000**

La DREAL demande que deux représentants soient désignés pour représenter la commune :

- Au Comité consultatif de la Réserve Nationale Naturelle de Beauguillot : M. de Vallavieille, titulaire et M. Despres, suppléant.
- Au Comité de pilotage du site Natura 2000 « Marais du Cotentin et du Bessin-Baie des Veys » : M. Leconte, titulaire et M. Marie, suppléant.

## **III. MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Dans l'attente du Budget 2021 qui doit être voté fin mars, le Conseil donne son autorisation pour mandater des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

## **IV. BAIL COMMERCIAL DU SALON DE COIFFURE**

Le salon change de propriétaire à compter du 1er mars 2021. Le conseil accepte la résiliation du bail de Mme Lagoude et autorise M. le Maire à signer un nouveau bail avec Mme Fosse pour un loyer mensuel de 171.00€/mois.

Mme Fosse a fait une demande de travaux pour le changement de devanture du salon.

## **V. ETUDE D'IMPACT POUR RECHARGEMENT EN SABLE A UTAH**

Une étude d'impact est demandée pour obtenir l'autorisation du rechargement de sable devant le musée. Les travaux sont subventionnés à 80%. L'étude ayant un coût de 18000€ (non subventionné) nous allons nous assurer que celle-ci soit pérenne et non à refaire chaque année.

## **VI. PERSONNEL COMMUNAL**

M. le Maire informe les conseillers municipaux que Antoinette et Ernest vont faire valoir l'ensemble de leurs droits à la retraite à la fin de cette année.

Les mesures gouvernementales imposent la fermeture du musée depuis le 30 octobre et ce, jusqu'à nouvel ordre. La boutique quant à elle est ouverte depuis le 19 décembre. Les membres du personnel du musée seront reçus individuellement pour échanger avec eux et réorganiser les missions de chacun.

Avant sa fermeture, pour le ménage, le musée fonctionnait en renfort avec une agence interim, il est décidé de ne plus faire appel à leurs services. En cas de réouverture, il y aura besoin d'un contrat à durée déterminée de 10 heures par semaine pour compléter les effectifs déjà en place.

## **VII. QUESTIONS DIVERSES**

### *a) Dégâts des eaux au musée*

Malgré les travaux de ravalement et autres, nous avons toujours des problèmes d'infiltration au niveau de la réserve. Les textiles ont été mis à l'abri et nous allons contacter l'entreprise qui a effectué ses travaux.

*b) Déclaration d'aliéner*

Un dossier a été déposé concernant la vente d'une maison se situant à Pouppeville. La commune ne préempte pas.

*c) Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)*

Dans le cadre de la modification du PLUI, nous nous sommes interrogés sur le terme « maison remarquable ». Si ce terme n'ouvre pas droit à des aides autres que celles habituelles liées à l'habitat, elle oblige au respect de l'aspect extérieur. Il en est de même pour les « haies remarquables ». Nous souhaitons obtenir des précisions sur le PLUI tel qu'il est établi actuellement et toutes les observations sont remontées auprès du service urbanisme de la CCBDC.

*d) Demande commerce ambulant*

Une nouvelle demande nous est parvenue. Les emplacements demandés sur le site d'Utah Beach pour installer ce commerce ne peuvent pas être accordés dans le cadre de la réglementation. La commerçante sera prévenue et nous réétudierons sa proposition dans le cadre de la commission prévue.

*e) Panneaux électoraux*

Actuellement, deux emplacements sont prévus pour les panneaux électoraux : près du salon de coiffure et sur la place de l'église. Le Conseil décide de ne conserver qu'un seul emplacement, celui de la place de l'église.

*f) Numéruée*

Des devis ont été demandés pour les plaques de rue et la numérotation des habitations. Nous constatons que les prix ont fortement augmentés et nous retenons le devis le moins élevé.

*g) Projet de voyage de l'école*

Il manque 1500,00€, malgré la participation financière des familles, les dons et subventions notamment avec la cagnotte en ligne, pour boucler le budget du séjour à la montagne pour les enfants de l'école du CP au CM2. Nous souhaitons vivement que tous les enfants partent donc la commune accepte d'apporter son soutien financier à ce beau projet. La municipalité remercie toutes les personnes qui se sont investies pour que ce projet aboutisse.

*h) Réclamation de bacs de propreté à la plage*

Le nettoyage de la plage est organisé par la CCBDC qui a recours à l'ABEC et aux ateliers thérapeutiques du Bon Sauveteur. Nous avons remarqué que souvent les estivants faisaient des tas des résidus trouvés ne sachant pas quoi en faire. Une association nous propose des bacs. Nous allons revoir cette proposition. Nous serons vigilants à ce que ses bacs ne soient pas l'occasion d'accumulation de poubelles autres que les déchets de la mer.